pouvoir, il aurait proposé une mesure pour régler la question de la représentation et l'aurait soumise à la décision de la chambre, etc., etc."

L'hon, membre n'a-t-il pas bien modifié ses opinions, M. le Président? Membre du gouvernement en 1858, il ne reconnaissait pas au peuple le droit d'exiger qu'il le consultat sur les changements constitutionnels qu'il voulait proposer; chef de l'opposition en 1865, il refuse à la législature le droit d'opérer ces changements sans le consulter : tempora mutantur et nos in illis. Quelle contradiction! Voilà ce que peut faire l'esprit de parti. L'hon. député d'Hochelaga nous a dit qu'on l'avait accusé d'avoir été en faveur d'une confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, mais qu'il niait péremptoirement cette accusation; qu'au contraire, il avait toujours opposé cette union comme mesure propre à nous mettre dans le trouble et à nous eréer des embarras. M. le Président, ou l'hon. membre manque de logique ou il est de mauvaise foi. Examinons !- En parcourant les discours qu'il cite lui-même, pour appuyer sa dénégation, qu'y trouve-t-on? Je lis:

" Il viendra un temps peut-être où la confédération de toutes les provinces sera nécessaire, mais je ne suis pas en faveur pour le moment."

Ailleurs:

"J'espère que le jour viendra où il sera désirable pour les Canadas de s'unir fédérativement avec les provinces inférieures, mais le temps n'est pas genu pour un pareil projet."-Discours du 3 mai 1860.

Or, quelle est la conclusion et la seule conclusion logique que l'hon. membre puisse tirer de ses paroles? Aucune autre que celle-ci: Que dans toutes ces circonstances il s'est montré favorable à une confédération de toutes les provinces dans un temps plus ou moins éloigné.—L'hon, membre a donc trompé ses électeurs lorsqu'il leur a dit dans son manifeste du 7 novembre dernier:

"Chaque fois que j'en ai eu l'occasion, je me suis toujours prononcé contre toute union, soit législative, soit fédérale, avec les provinces maritimes."

Il a donc voulu induire en erreur cette hon. chambre, lorsque dans son discours prononcé au commencement de ce débat, il s'efforçait de démontrer qu'on l'avait accusé à tort sur ce point et qu'on avait torturé ses expressions pour établir ces accusations? En parcourant la lettre politique de l'hon. membre

sion il y a un instant, j'y lis ces mots: "l'union que l'on propose me parait prématurée." Si ces paroles ont uno signification, ne prouvent-elles pas que l'hon. membre reconnaissait la nécessité d'une semblable union dans un temps plus ou moins éloigné. L'hon. membre n'était pas sincère lorsqu'il écrivait à ses électeurs qu'il avait toujours été opposé à la confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord (Ecoutez !) L'hon. monsieur nous a dit: " qu'il ne pouvait pas comprendre que la confédération pût augmenter nos moyens de défense.....que si cette union apportait quelque avantage sous ce rapport, les provinces maritimes et non le Canada en auraient le bénéfice." Si l'hon, député s'était donné la peine d'examiner la question, je crois qu'il aurait pu en arriver à une autre conclusion. Supposons que la paix soit rétablischez nos voisins, que le gouvernement des Etats-Unis se deide à faire la conquête des colonies anglaises, l'hon. membre croit-il qu'il scrait difficile aux armées de la grande république de se jeter dans la province du Nouveau-Brunswick et d'en faire la conquête, puis de continuer leur marche triomphale à travers celle de la Nouvelle-Ecosso, de l'Ile du Prince-Edouard et de celle de Terrencuve? Je demanderai ensuite à l'hon. député ce qu'il pense de notre position, lorsque pour sortir de la province il nous faudra la permission de nos puissants voisins. Je lui demanderai de plus s'il ne croit pas qu'après toutes ces conquêtes, le Canada ne se trouvera pas dans une position plus critique qu'aujourd'hui? Notre position ne scra plus tenable et, malgré notre répugnance pour l'union avec la confédération voisine, nous nous trouverons tellement placés qu'il ne nous restera d'autre alternative que de demander cette malheureuse union avec les Etats-Unis. Défendre les provinces maritimes, c'est donc défendre le Canada; les protéger contre l'invasion, c'est donc protéger le Canada, c'est augmenter nos moyens de défense. Après cela qu'importe que, en considération de notre population, la plus grande partie des dépenses que devra faire le gouvernement fédéral pour la défenso générale soit à la charge du Canada, puisque toute cette dépense nous profitera et qu'elle est indispensable à notre défense? (Ecoutes!) L'hon. député me répondra peut-être que toutes ces provinces pourraient s'entendre et s'obliger les unes envers les autres pour ces jours malheureux, sans qu'il fût besoin à ses électeurs, celle à laquelle je faisais allu- [d'avoir recours à l'union projetée. M. le